

Communauté de Communes des Portes du Luxembourg
Procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du 04 décembre 2025

Date de convocation : 27 novembre 2025 Nombre de membres : En exercice : 72 Présents : 42 Pouvoirs : 8 Votants : 50	L'an deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à 19H00 Le Conseil de Communauté légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Blagny, sous la présidence de M. Frédéric LATOUR. <u>Etaient présents :</u> (ANGE COURT) Mme Frédérique KRETZMEYER; (ARTAISE LE VIVIER) M. Fabien WARZEE ; (AUTRE COURT ET POURRON) M. Brice PARISOT ; (BEAUMONT EN ARGONNE) M Francis CHAUMONT ; (LA BESACE) M. Jean-Hughes LOUIS ; (BLAGNY) M. Jean-Michel ROBERT, M Monique HELSEN , M. Jean-Jacques COEN ; (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (CARIGNAN) Mme Louisa FRENOIS, M. Michel DOPPLER, Mme Bernadette GATINE, M Michel ROBIN; (DOUZY) Mme Charline CLOSSE, M. Claude LALLEMENT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Françoise MAIGRET; (EUILLY LOMBUT) M. Jean-Yves JONET ; (FROMY) Mme Dominique GERARD ; (HARAU COURT) M. Frédéric LATOUR, M. Alexis PARIS ; (LA FERTE/CHIERS) M. Etienne MALCUIT ; (LES DEUX VILLES) M. Géry TRONÇON; (LINAY) M. Francis ANNOULD ; (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (MOGUES) M. Marc WATHY ; (MOIRY) Mme Jacqueline PIERRE ; (MOUZON) M. Alain RENARD, M. Eric BELDJOUDI; (OSNES) M. Daniel COLA ; (PUILLY CHARBEAUX) M. Jean-Bernard CHOISIT ; (PURE) M. Yves MOZET ; (RAUCOURT ET FLABA) Mme Véronique DURU, M. Mustapha HOUAZENE ; (REMILLY-AILLICOURT) Mme Marie-Antoinette BEAUDA, M. Bernard GOUT ; (SACHY) M Arlette BRACONNIER; (SAILLY) M. Jérôme PRUDHOMME ; (TETAIGNE) M. Jean-Marie PIERRE ; (WILLIERS) M. Julien LALLEMENT. <u>POUVOIRS :</u> (BIEVRES) M. Michel VIGNOL donne pouvoir à (MARGNY) M. Michel PROTIN ; (CARIGNAN) M Gilbert LORDIER, donne pouvoir à (CARIGNAN) M Michel ROBIN ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER donne pouvoir à (MOUZON) M. Eric BELDJOUDI ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET donne pouvoir à (MALANDRY) Mme Annick DUFILS ; (MOUZON) Mme Valérie MAUCLAIR donne pouvoir à (MOUZON) M. Alain RENARD ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS donne pouvoir à (BREVILLY) M Olivier HIBLOT ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE donne pouvoir à (MARGUT) M. Pierre DEBOUW ; (STONNE) M. William REBISZ donne pouvoir à (RAUCOURT ET FLABA) M. Mustapha HOUAZENE. <u>Absents excusés :</u> (AUFLANCE) M. Jean-Marie TURCHI ; (BIEVRES) M. Michel VIGNOL ; (BULSON) M. Patrick BERTEAUX ; (CARIGNAN) M Serge DEMEUSY, Mme Corinne REZETTE, M Gilbert LORDIER, M. Edouard VIZCAINO ; (CHEMERY/BAR) M. Bernard RICLOT ; (DOUZY), M Lucien EVRARD, M. François MASSENET; (ESCOMBRES ET LE CHENOIS) Mme Aurélie BODY ; (HERBEUVAL) M. Franck JULLIEN ; (LA NEUVILLE A MAIRE) M. Vincent BOURGIN ; (LETANNE) M Dominique BARRE ; (MAISONCELLE ET VILLERS) M. Francis HENRIET ; (MARGUT) Mme Corinne GALLERNE ; (MATTON CLEMENCY) Mme Sophie CHEVALIER ; (MESSINCOURT) M. Michel SABATIER ; (MOUZON) Mme Michelle FORTIER, Mme Valérie MAUCLAIR , M. Patrick BRAUN, M. Lionel BIHIN ; (SAPOGNE SUR MARCHE) M. Pascal NICOLAS ; (SIGNY MONTLIBERT) M. Vincent CHAIEB ; (STONNE) M. William REBISZ ; (TREMBLOIS LES CARIGNAN) M. Jean-Pol OURY ; (VAUX LES MOUZON) M. Denis PETITPAS ; (VILLERS DEVANT MOUZON) M. Ludovic BEAURAIN ; (VILLY) M Richard PHILBICHE; (YONCQ) Mme Marie-Pascale PONSIGNON. Mme Louisa FRENOIS a été désignée secrétaire de séance.
---	--

Délibération n°2025/99 portant approbation de l'ordre du jour de la séance, approbation du compte-rendu du conseil du 02 octobre 2025, des décisions du Président et du Bureau communautaire et désignation d'un secrétaire de séance. Le conseil approuve à l'unanimité la désignation de Mme Louisa FRENOIS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des Collectivités territoriales.

Le conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 02 octobre 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent Conseil Communautaire en date du 27 novembre 2025.

Le conseil a pris connaissance des décisions du président et des bureaux communautaires. **Le conseil a pris acte** de l'ordre du jour de la séance du 04 décembre 2025, document qui a été adressé aux délégués avec la convocation au présent conseil communautaire en date du 27 novembre 2025.

Délibération n°2025/100 portant sollicitation des financeurs pour les études et le soutien administratif dans le cadre des problématiques PFAS sur le territoire. Le conseil mandate à l'unanimité le Président ou son représentant délégué à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires de la collectivité, pour le financement des études et du soutien administratif dans le cadre des problématiques PFAS du territoire, au titre de la DETR et/ou de la DSIL. *Durant les débats : M LATOUR informe les élus qu'il a été destinataire du rapport du cabinet d'avocat pour entamer l'action en justice dans le cadre de la pollution des réseaux d'eau potable. Les communes concernées étant seules compétentes sur l'eau potable elles devront mener l'action en justice avec bien entendu le soutien de la CCPL.*

Délibération n°2025/101 portant sur la modification de la vente d'une parcelle à MAK Bois (ZAC Douzy). Le conseil décide de rapporter à l'unanimité la délibération n° 2025-70 du 19 juin 2025. **Le conseil accepte à l'unanimité** la vente à M Dominique BEGUIN ou de toute personne physique ou morale que celui-ci décidera de substituer, de la parcelle ZB252 d'une surface d'environ 593m² au prix de 18€HT/m² pour un montant total de 10 674,00€ HT en exigeant le dépôt du permis de construire du bâtiment dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Délibération n°2025/102 portant sur la vente de parcelles à la société TPE (ZAC Douzy). Le conseil accepte à l'unanimité la vente à M DUSSART ou de personne physique ou morale que celui-ci aura décidé de substituer, des parcelles cadastrées ZB248, ZB249, ZB277 et ZB279 d'une surface totale d'environ 7 871m², sis ZAC de DOUZY ; est estimée à CENT QUARANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT Euros Hors Taxes (141 678,00€ H.T.) soit 18€ HT/m², exigeant le dépôt du permis de construire du bâtiment dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente chez le notaire.

Délibération n°2025/103 portant avis sur le projet de village PME sur la ZAC de Douzy mené par la CCI Marne-Ardennes et la SPL Immobilier d'entreprise Grand Est. Le conseil à l'unanimité donne un accord de principe à la poursuite du projet immobilier avec la CCI Marne Ardennes. *Durant les débats : M LATOUR informe avoir été contacté par la CCI pour disposer d'informations sur les terrains disponibles sur la ZAC de Douzy. Une rencontre a été organisée courant septembre entre M LATOUR et les représentants de la CCI Marne Ardennes afin que lui soit expliqué le projet voulu par la CCI. De ces discussions un projet de « bâtiments en blanc » serait envisagé sur la parcelle déjà viabilisé de l'ancien centre d'appel sur la ZAC de DOUZY et qui serait mise à disposition. Il serait mis en œuvre par la CCI Marne-Ardenne et la SPL bâtiments économiques Grand Est, ce qui permettrait de pouvoir accueillir plus facilement de nouveaux porteurs de projet.*

Délibération n°2025/104 portant sur la modification du PLU de Carignan en vue de l'extension de la ZAC de WE.

Le conseil décide à l'unanimité de prescrire la révision du plan local d'urbanisme de Carignan, selon la procédure allégée prévue par l'article L.153-34 du code de l'urbanisme.

Le conseil fixe à l'unanimité les objectifs poursuivis, à savoir :

- de changer le zonage des parcelles ZI0110 et ZI 0044 en 1AUza pour les rendre constructibles et de les intégrer dans le périmètre constructible de la ZAC de Wé
- afin de permettre l'implantation d'un parking répondant au besoin d'extension d'une entreprise et la prolongation de la voirie d'extension de la ZAC n°3

Le conseil définit à l'unanimité les modalités de la concertation publique préalable menée jusqu'à l'arrêt du projet de révision allégée du PLU,

Délibération n°2025/105 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de CARIGNAN dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à la commune de CARIGNAN d'une subvention d'un montant de 2 500,00€ dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2025/106 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de MAISONCELLE ET VILLERS dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. Le conseil décide à la majorité l'attribution à la commune de MAISONCELLE ET VILLERS d'une subvention d'un montant de 2 450,65€ dans le cadre du fonds de concours « équipement investissement ».

Délibération n°2025/107 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de REMILLY AILLICOURT dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil approuve à la majorité** l'attribution à la commune de REMILLY AILLICOURT d'une subvention d'un montant de 1 296 ,00€ dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2025/108 portant approbation du fonds de concours en faveur de la commune de VILLERS DEVANT MOUZON dans le cadre du fonds solidaire intercommunal. **Le conseil autorise à l'unanimité** l'attribution à la commune de VILLERS DEVANT MOUZON d'une subvention d'un montant de 4 999,05€ dans le cadre du fonds de concours « équipement fonctionnement ».

Délibération n°2025/109 portant sur les attributions de compensation définitives 2026. **Le conseil prend acte** de la répartition des attributions de compensation provisoires pour l'année 2026, telle que présentée en annexe 1 :
Durant les débats : Plusieurs élus demandent à ce qu'une explication sur le montant de leur attribution de compensation soit expliquée : il leur est répondu que cette somme correspond à l'impôt économique qu'elle percevait lors de la mise en place de la fiscalité économique unique à l'échelle de la CCPL en 2013.

Délibération n°2025/110 portant sur la mise en place d'une badgeuse au sein du centre aquatique CAMOURAU. **Le conseil approuve à la majorité moins 5 abstentions** la mise en place d'une badgeuse au sein du centre aquatique CAMOURAU à compter du 1er janvier 2026. *Durant les débats : Les élus se questionnent sur la raison de cette mise en place. M COEN leur indique que cette mise en place est demandée par les responsables du centre aquatique, suite à plusieurs manquements survenus dans les derniers mois de la part de salariés, et compte tenu des plages horaires d'ouverture très étendues (environ 100 heures / semaine), les contrôles de présence en continu par la hiérarchie s'avérant impossibles à mettre en place.*

Délibération n°2025/111 portant sur le transfert du dossier Interreg Ardenne Tourisme Compétence de l'OTPL vers la SPL Ardenne-Meuse et convention avec l'UDOTSI 08. **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention avec l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (UDOTSI) des Ardennes et la SPL Ardenne-Meuse, pour la participation au programme Interreg VI, dit Ardennes Tourisme Compétences.

Délibération n°2025/112 portant sur la signature d'une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes (GDSA 08) pour la lutte contre les frelons asiatique. **Le conseil approuve à l'unanimité** la signature d'une convention 2025-2026 avec le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Ardennes (GDSA) sis à 08130 SAINT-LOUP-TERRIER, afin de lutter contre le frelon asiatique, par la destruction de nids et l'achat de pièges, pour une valeur de 3.000 euros, Une participation de la Communauté de Communes est fixée pour la destruction de nids à hauteur de 50 € par destruction de nids, que ce soit pour les particuliers du territoire ou pour les communes de la CCPL

Délibération n°2025/113 portant sur la prolongation du dispositif des aides agricoles à la vaccination jusqu'à mars 2026. **Le conseil approuve à la majorité moins une abstention** la prolongation de l'aide en faveur du secteur agricole, pour aider à la vaccination FCO3 ; FCO8 et MHE jusqu'au 31 mars 2026

Délibération n°2025/114 portant sur l'ouverture des commerces les dimanches de l'année 2026. **Le conseil approuve à l'unanimité** les 12 dates proposées par les communes à savoir :

Carignan, Douzy, Mouzon	Blagny
11 et 18 janvier 2026	
31 mai 2026	
21 et 28 juin 2026	14, 21 et 28 juin 2026
5 juillet 2026	5,12,19 et 26 juillet 2026
30 août 2026	2, 9,16,23 et 30 aout 2026
29 novembre 2026	
6, 13, 20 et 27 décembre 2026	

Durant les débats : Plusieurs élus demandent une explication sur le choix de la commune de Blagny. La réponse est apportée par les élus de Blagny qui indiquent que la Mairie s'est adaptée à la demande du magasin « Marchés aux affaires » de sa commune.

Départ de M. Francis ANNOULD délégué titulaire de la commune de LINAY, le quorum s'établit à 41 élus présents.

Délibération n°2025/115 portant sur le bilan de situation du budget annexe des déchets et hausse du montant de la REOM. Le conseil approuve à l'unanimité la hausse de la REOM à hauteur de 8,8 %, à partir du 1^{er} janvier 2026, ainsi qu'une révision sur le tarif aux mairies, et aux meublés de tourisme. *Durant les débats : Plusieurs élus déplorent le montant encore élevé des impayés des usagers du territoire, et remarquent que la facturation trimestrielle est encore trop décalée, le 3^{ème} trimestre n'étant facturé qu'en ce moment. Le Président répond qu'avec le retour de la REOM en début d'année, les services ont du reprendre tous les fichiers des redevables et faire un inventaire de tous les instants de tous les contribuables, avec l'appui des communes. Le retard sera rattrapé début 2026.*

Délibération n°2025/116 portant sur la signature d'une convention avec Ardenne-Métropole pour l'accès à la déchetterie de Pouru St Rémy de 2025 à 2027. Le conseil approuve à l'unanimité la signature d'une convention pour trois ans avec Ardenne Métropole afin de permettre l'accès des usagers des communes Brévilly, Douzy-Mairy et Escombres & Le Chesnois à la déchetterie de Pouru Saint Rémy. *Durant les débats il a été question d'avoir une déchetterie propre entre Mouzon et Douzy, débat à mener lors du prochain mandat.*

Délibération n°2025/117 portant approbation d'engagement des dépenses d'investissement pour 2026. Le conseil approuve à l'unanimité dans l'attente du vote des budgets 2026, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite de 25 % du montant des crédits ouverts aux budgets 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit du budget principal, du budget annexe des déchets (SICOM) et des budgets annexe des bâtiments économiques.

Délibération n°2025/118 portant autorisation d'admission en non-valeur de créances du budget annexe des déchets. Le conseil approuve à la majorité moins 1 abstention les admissions en non-valeurs des créances de la Communauté de communes d'un montant total de 14 926,13 € (article 6541). **Le conseil approuve à l'unanimité** l'admission en non-valeur des créances de la Communauté de communes d'un montant total de 5 148,93 euros (article 6542). *Durant les débats : Plusieurs élus reproposent que les mairies aident la CCPL et le trésor public dans le recouvrement des impayés, ayant souvent les mêmes personnes identifiées pour le non paiement de leurs services communaux (eau potable, cantines, etc..).*

Délibération n°2025/119 portant approbation de la décision modificative n°3 au budget principal 2025. Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2025 du budget principal telle que présentée en annexe n°2 du présent compte-rendu.

Délibération n°2025/120 portant approbation de la décision modificative au budget annexe des déchets (SICOM). Le conseil approuve à l'unanimité la modification du budget primitif 2025 du budget annexe des déchets (SICOM) telle que présentée en annexe n°3 du présent compte-rendu.

Délibération n°2025/121 portant approbation des dotations exceptionnelles aux budgets annexes. Le conseil a décidé à l'unanimité de fixer les dotations exceptionnelles aux budgets annexes

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M LATOUR, informe les élus de l'organisation de la cérémonie des vœux de la Collectivité le vendredi 16 janvier 2026 à HARAUCOURT.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait le 08 décembre 2025, pour affichage en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Certificat d'affichage : Le Président soussigné certifie que la publication des dispositifs de délibérations figurant au présent procès-verbal a été effectuée par affichage à la Porte de la Communauté de Communes le **08 décembre 2025** et adressée pour affichage à chaque commune membre de la Communauté de Communes avec mention des voies et délais de recours, et de la possibilité de consulter le présent procès-verbal au siège de la Communauté de Communes ou auprès de chaque commune membre.

Le Président,
Frédéric LATOUR

Le Secrétaire de séance
Mme Louisa FRENOIS

ANNEXE 1

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2026 (provisoires)

COMMUNE	MONTANT
ANGE COURT	11 167 €
ARTAISE LE VIVIER	41 €
AUFLANCE	3 €
AUTRE COURT POURRON	771 €
BEAUMONT ARGONNE	23 587 €
BIEVRES	821 €
BLAGNY	94 417 €
BREVILLY	53 607 €
BULSON	1 780 €
CARIGNAN	471 966 €
CHEMERY SUR BAR	13 912 €
DOUZY (+MAIRY)	147 616 €
EUILLY	1 594 €
ESCOMBRES CHESNOIS	20 350 €
FROMY	775 €
HARAUCOURT	64 592 €
HERBEUVAL	556 €
LA BESACE	19 655 €
LA FERTE SUR CHIERS	3 910 €
LA NEUVILLE A MAIRE	50 €
LES DEUX VILLES	293 €
LETANNE	946 €
LINAY	555 €
MAISONCELLE VILLERS	2 048 €
MALANDRY	37 €
MARGNY	382 €
MARGUT	57 415 €
MATTON CLEMENCY	1 356 €
MESSINCOURT	1 377 €
MOGUES	1 509 €
MOIRY	4 501 €
MOUZON (+AMBLIMONT)	588 438 €
OSNES	59 419 €
PUILLY CHARBEAUX	1 194 €
PURE	40 719 €
RAUCOURT	136 265 €
REMILLY AILLICOURT	168 214 €
SACHY	424 €
SAILLY	936 €
SAPOGNE	3 373 €
SIGNY MONTLIBERT	2 040 €
STONNE	1 505 €
TETAIGNE	2 891 €
TREMBLOIS CARIGNAN	66 €
VAUX LES MOUZON	16 373 €
VILLERS	494 €
VILLY	912 €
WILLIERS	514 €
YONCQ	6 978 €
TOTAL	2 032 344 €

ANNEXE 2

Budget Principal de la Communauté de Communes					
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -		
	<u>Dépenses réelles</u>			<u>Recettes réelles</u>	
23 Immobilisations en cours	60 000,00 €				
2313 Constructions en cours (opération 20195 - Résidence Seniors)	60 000,00 €				
45812025 1 Opération pour compte de tiers - Etudes sur l'eau potable (PFAS)	187 200,00 €				
45812005 4 Opération pour compte de tiers – logement intercommunal de Mogues	2 100,00 €				
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section d'investissement à hauteur de 1 218 787.70 €					
TOTAL	249 300,00 €		TOTAL	- €	
Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes -		
	<u>Dépenses réelles</u>			<u>Recettes réelles</u>	
66 Charges financières	35 000,00 €				
6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	35 000,00 €				
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 675 341.37 €					
TOTAL	35 000,00 €		TOTAL	- €	

ANNEXE 3

Budget annexe SICOM

Section de Fonctionnement - Dépenses -			Section de Fonctionnement - Recettes		
	<u>Dépenses réelles</u>			<u>Recettes réelles</u>	
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	17 607,00 €				
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	17 607,00 €				
Pour rappel, le budget primitif a été voté en suréquilibre en section de fonctionnement à hauteur de 49 448,64 €					
TOTAL	17 607,00 €		TOTAL	- €	
Section d'Investissement - Dépenses -			Section d'Investissement - Recettes -		
	<u>Dépenses</u>			<u>Recettes</u>	
21 Immobilisations corporelles					
2181 Installations générales, agencement et aménagements divers	(+) 30 000,00 €				
23 Immobilisations en cours					
2315 Installations , matériel et outillages techniques	(-) 30 000,00 €				
TOTAL	- €		TOTAL	- €	